

Cheseaux, le 26 octobre 2020

**CONSEIL COMMUNAL
CHESEAUX**

PREAVIS N° 53/2020

Demande de crédit pour la réfection du temple de Cheseaux
--

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Bref historique

L'ancienne église paroissiale Saint-Nicolas de Cheseaux, attestée déjà au XIIe siècle, fut reconstruite pour cause de vétusté au XVIIIe siècle, exactement au même emplacement, au centre du village et en légère surélévation. Le gros du travail dut être exécuté en 1741 ; c'est en tout cas la date peinte sur une poutre de la charpente.

Les cloches datent de 1953. Les vitraux réalisés par Bodjol (Walther Grandjean, 1919-2006) datent de 1965. La fontaine, commandée aux carriers spécialisés de Vaulion, dont les deux bassins de pierre ont été trainés par vingt chevaux, fut livrée en 1821 pour le prix de Fr. 415.-.

L'église a obtenu la note 2 lors du recensement architectural de la commune en 1989 et a été classée monument historique. La fontaine est également en note 2 et elle est inscrite à l'inventaire cantonal.

Les premières réfections ont eu lieu en 1897 (sol bétonné carrelé, boisage des murs, chaire, galerie, porche et mobilier), puis 1932 et 1964 (architecte Marcel D. Mueller).

1984 : réfection du clocher de l'église (couverture, ferblanterie, cadran de l'horloge et coq).

2003-2004 : entretien du temple et du clocher (lessivage, ponçage et peinture, cadre métallique des 4 cadrans de l'horloge), réfection du revêtement de sol.

2007 : réalisation d'une porte supplémentaire dans la façade nord de l'église.

2009 : réparation de la cloche 3, assainissement de l'installation des cloches.

2012 : sonorisation du temple.

2. Etat actuel et démarches entreprises

L'aspect extérieur de l'église se dégrade, surtout les parties en bois au niveau des abat-sons du clocher, des avant-toits et des larmiers du couvert de la fontaine.

Une offre a été demandée à une entreprise de charpente pour remédier à cette situation. Elle a tenu d'abord à ce qu'un examen de la statique de la charpente soit effectué par un bureau spécialisé. Dans ce rapport il a été relevé des attaques de la charpente et du plancher des combles par un insecte à larve xylophage (qui mange du bois) appelé capricorne des maisons. Une offre de l'entreprise de charpente a été élaborée pour résoudre ces problèmes.

Le montant de cette offre dépassant largement le cadre du budget de fonctionnement, la municipalité a alors décidé d'entreprendre dans le même temps une réfection de l'église avec une amélioration des équipements intérieurs.

M. Louis Savary et Mme Martine Lob ont rencontré deux bureaux d'architectes pour leur présenter la liste des tâches envisagées pour cette réfection. Après discussion en municipalité, il a été décidé de confier le mandat de BAMO (bureau d'assistance au maître d'ouvrage) à l'entreprise Elément 9 dirigée par M. Salvatore Mercuri.

La section des monuments et sites du canton a été informée des travaux à entreprendre et elle a préavisé favorablement aux principes d'interventions prévus s'agissant de travaux de conservation-réfection et d'entretien de l'église.

Cette instance sera convoquée sur place une fois les échafaudages montés afin de faire le point sur les travaux à entreprendre. Sur la base du descriptif détaillé qui s'ensuivra, l'autorisation spéciale cantonale pourra être délivrée.

Des contacts ont été pris avec le conseil de paroisse, la pasteure et la concierge de l'église pour avoir leur point de vue sur cette réfection et prendre en compte leurs besoins.

3. Descriptif des travaux

Pour l'entier des travaux un échafaudage sera mis en place sur le pourtour complet de l'église. L'accès à celui-ci avec sa plateforme se fera par l'arrière de l'église. Une durée de location de cinq mois est prévue. Les travaux pourraient être exécutés au printemps/été 2021, après concertation des utilisateurs.

3.1 - Clocher

Après démontage, les éléments mécaniques du clocher (entraînement des cloches et des cadrans de l'horloge) seront pris en atelier par l'entreprise spécialisée. Une révision de la minuterie, de la transmission ainsi qu'un assainissement complet des parties mécaniques seront effectués.

Les pièces métalliques structurelles restées dans le clocher vont être traitées afin de stopper la propagation de la rouille superficielle. La charpente du clocher sera traitée contre les insectes. Les quatre cadrans de l'horloge seront refaits à neuf.

Il est prévu, pour un paramétrage optimal de l'entraînement des cloches, une nouvelle motorisation de celles-ci. Ce changement a pour but principal une sonnerie plus douce et moins de vibrations se répercutant dans l'église au départ des cloches. Les battants des trois cloches seront ajustés et réglés.

Un nouveau tableau de commande pour l'appareillage de la sonnerie des cloches et une nouvelle horloge mère électronique seront mis en place dans la sacristie.

Les abat-sons seront refaits à neuf à l'identique et une toile anti-pluie sera mise en place afin d'éviter que trop d'eau ne s'infilte dans le clocher.

La ferblanterie sera adaptée à certains endroits afin d'améliorer l'écoulement de l'eau, et les tuiles contrôlées et certaines remplacées à l'identique.

3.2 - Plancher des combles et charpente

Après évacuation de la chape en ciment existante sur le plancher des combles, un plancher complet sera remis en place sur l'entier de la surface en y ajoutant, entre les solives, une isolation thermique. Cela évitera une trop grande déperdition de chaleur dans l'église, puisqu'actuellement aucune isolation n'est mise en place.

L'entier de la charpente sera traité pour endiguer les dégâts du capricorne des maisons et autres maladies affectant le bois. Un remplacement ou une réparation des pièces de charpente trop atteintes sera effectué.

3.3 - Travaux intérieurs

La peinture complète des murs intérieurs avec mise en place d'un échafaudage est prévue. Certaines prises ou cheminements de câbles électriques seront noyés dans les murs.

Les équipements techniques ont été contrôlés et après concertation des personnes concernées (utilisateurs), ils n'ont pas besoin d'être modifiés.

L'éclairage composé de spots au plafond sera entièrement remplacé par des luminaires à basse consommation. Les appliques sur le pourtour de l'église seront laissées à l'identique.

Le chauffage ne sera pas changé. Les éléments des corps de chauffe se trouvant sous les bancs, un changement impliquerait une modification complète du plancher de l'église et occasionnerait de gros travaux. Il sera posé un régulateur de température pour économiser de l'énergie et optimiser le réglage du chauffage.

3.4 - Travaux extérieurs

Le traitement des fissures, le nettoyage et la réfection complète de la peinture de la façade de l'église sont prévus.

Les avant-toits endommagés seront remplacés puis entièrement repeints.

Le couvert du porche ainsi que la porte d'entrée de l'église seront repeints. La fenêtre ovale au-dessus du porche sera remplacée.

Le couvert de la fontaine sera repeint, les tuiles seront contrôlées et remplacées si nécessaire.

L'éclairage de Noël sera remis à neuf.

4. Coût des travaux

Les montants indiqués sont basés sur les devis reçus de la part des entreprises sollicitées.

Travaux sur le clocher	Fr. 72'000.-
Travaux sur le plancher des combles et la charpente	Fr. 140'000.-
Travaux sur l'intérieur de l'église	Fr. 28'000.-
Travaux sur l'extérieur de l'église	Fr. 75'000.-
Honoraires Bamo	Fr. 53'000.-
Divers et imprévus (20 %)	<u>Fr. 65'000.-</u>
Coût total TTC	<u>Fr. 433'000.-</u>

La réfection de l'église a été portée au plan d'investissement 2020 et 2021 pour un montant de Fr. 500'000.-.

La municipalité a décidé d'entreprendre ces travaux, tant pour endiguer le problème des capricornes des maisons que pour contribuer à embellir le centre du village, en rénovant de manière harmonieuse cet édifice historique, dont il convient de prendre soin.

5. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité de Cheseaux vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- lui accorder un crédit de **Fr. 433'000.-** pour la réfection du temple de Cheseaux

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

Le Conseil communal de Cheseaux

- Vu le préavis municipal du 26 octobre 2020
- Vu le rapport de la commission ad hoc
- Vu le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

- d'accorder à la municipalité un crédit de **Fr. 433'000.-** pour la réfection du temple de Cheseaux.
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché.
- d'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans au maximum, dès 2022.

Décharge

les commissions de leur mandat

Adopté par la Municipalité de Cheseaux lors de sa séance du 26 octobre 2020

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : Le secrétaire :

L. SAVARY P. KURZEN